



Divorce appel incident appelante incidente

Par **angie95**, le **09/02/2016** à **13:21**

Bonjour,

Nous devons déposer des conclusions récapitulatives suite à l'appel général interjeté par mon époux (divorce pour faute aux torts exclusifs de celui-ci).

Le jugement rendu en 1ère instance mentionne que mon époux a 2 enfants adultérins et m'a alloué une prestation compensatoire de 60 000 euros et des dommages & intérêts (266 & 1382) 10 000 euros.

Mon mari ne nous communique pas ses revenus (dissimulation de revenus). Dans nos conclusions récapitulatives, mon avocat ne veut pas porter à la connaissance de la Cour d'Appel que mon mari a 2 enfants adultérins car la prestation compensatoire risque d'être revue à la baisse.

Je ne comprends pas pourquoi, compte tenu du fait que le juge de 1ère instance le mentionne dans la teneur du jugement rendu.

Pourriez-vous me dire s'il est judicieux de le préciser à la Cour et si cet état de fait a une incidence sur la prestation compensatoire. Je précise que dans les pièces communiquées, nous avons produit une photo de sa compagne et de leurs enfants. Je vous en remercie car c'est une procédure très lourde et pénible. Je n'en peux plus de ce divorce qui ne cesse d'aggraver mon état de santé. D'avance, je vous remercie de votre aide.

Cordialement